

Lundi 8 mars 2021  
Communiqué de presse

**Ascension au sommet du puy de Dôme :  
Le chemin des chèvres interdit au public du 8 au 26 mars**

En raison des travaux de confortement de la voie de service d'accès au sommet du puy de Dôme qui se déroulent du lundi 8 au vendredi 26 mars 2021, la commune d'Orcines a pris un arrêté (n°2021-033) interdisant l'ascension des piétons par le chemin des chèvres, excepté le week-end.

La montée au sommet du puy de Dôme ne peut alors s'effectuer sur cette période, qu'en empruntant le chemin des Muletiers.

Pour rappel, dû au contexte sanitaire, les infrastructures au sommet du puy de Dôme ne sont pas ouvertes au public, y compris la salle pique-nique et les toilettes attenantes. **Seul un accès aux toilettes au col de Ceysat reste possible.**

Par ailleurs, nous comptons sur le civisme des randonneurs afin de maintenir la propreté du site, en leur demandant de jeter leurs déchets dans les poubelles, et si cela n'est pas possible de les redescendre avec eux.

Merci de diffuser le plus largement possible ces informations.